

## Politique | La stratégie régionale pour le développement économique se dessine... à plusieurs



Pour la première fois de l'histoire de la Nouvelle-Aquitaine, les membres de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) qui rassemble les représentants des Conseils départementaux, communautés d'agglomérations, communautés de communes, et principales villes de la région, se sont réunis ce 14 octobre, dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région. Une CTAP, invitée à l'initiative du Président de la Région Alain Rousset et de son Vice-président délégué au développement économique et à l'économie numérique, Bernard Uthury, pour présenter et échanger autour du projet de « SRDEII » de la Grande région... En toutes lettres, ce Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, a vocation à devenir la pierre angulaire de la compétence de la région en tant que cheffe de file en matière de développement économique et d'aides aux entreprises. Un document clé construit dans un partenariat fort avec les acteurs locaux et économiques.

Avec la Loi NOTRe, la Région dispose désormais quasi exclusivement de la compétence économique, et le projet de schéma régional présenté ce vendredi est en quelque sorte la feuille de route de cette compétence. Il contient les grandes orientations, actions et leviers pouvant être mis en œuvre pour leur réalisation. Il permet également l'organisation de la complémentarité des actions de la Région avec les actions menées par d'autres collectivités territoriales en matière d'aide aux entreprises.

Mais la grande nouveauté induite par la réforme territoriale est que ce document a désormais un caractère réglementaire. En d'autres termes, il s'impose à l'ensemble des autres collectivités voulant intervenir dans ce champ d'action. En contre partie de ce caractère prescriptif, ce projet de SRDEII est le résultat de nombreuses consultations menées avec les élus locaux et les acteurs économiques, première cible de ce Schéma régional. Au total, ce sont 1500 participants qui ont contribué à l'élaboration du SRDEII via des réunions sur le terrain, des questionnaires ciblés, des auditions, une organisation en groupe de travail, etc...

### "Atmosphère studieuse et échanges riches"

Un projet a priori bien préparé, puisque Alain Rousset l'assure, c'est « dans une bonne ambiance et une

atmosphère studieuse que s'est déroulée cette conférence, avec des échanges extrêmement riches », se satisfait-il. Au nombre des priorités identifiées par le SRDEII et reprise lors des échanges, il cite « l'innovation, la ré industrialisation, le travail en filières, l'économie sociale et solidaire à ne pas oublier... et aussi l'ambition de faire de cette Région, la première en terme de création d'entreprises. »

Si les départements sont désormais déshabillés de toute compétence économique, ça n'est pas le cas des intercommunalités, à condition de conventionner avec la Région dans ce sens. Et Alain Rousset le confirme, « il y a beaucoup de souhaits de la part des interco sur la contractualisation pour cofinancer des aides directes aux entreprises avec la Région ». Autre sujet débattu dans la matinée : le financement de l'immobilier et du foncier d'entreprises. « L'Aquitaine a depuis longtemps cessé d'intervenir dans ce domaine, sauf exception sur les zones en difficulté et en déprise. A l'avenir, il y aura encore une action spécifique pour les zones en difficulté. »

## "Faire que les revenus fiscaux soient les plus importants possibles"

Mais dans ces conditions, il peut être tentant pour chaque territoire de « faire sa liste de courses », ce que refuse le Président de la Région, persuadé que de toute manière au final, « le meilleur service que la Région peut rendre à tous et à chacun des territoires, c'est la modernisation des entreprises et faire que les retours fiscaux soit les plus importants possibles, en attirant les entreprises et en faisant en sorte qu'elles se développent ». De plus, précise-t-il, « puisque ce Schéma sera prescriptif, plus on met de détails, plus on risque de s'enfermer. Il ne faut pas non plus qu'on se limite trop... »

Après cette première réunion de ce vendredi, la CTAP sera amenée à donner un avis sur ce projet de SRDEII, le 14 novembre prochain, avant qu'il ne soit soumis au vote des conseillers régionaux, lors de la plénière du 19 décembre. Deux étapes pour lesquelles Alain Rousset souhaite que chacun soit « transparent les uns avec les autres. C'est pourquoi nous avons choisi de travailler à partir des éléments de bases, avec des audits... Il faut aussi jouer le jeu au delà des partis politiques ». Après le vote des élus, ce sera ensuite au Préfet, avant le 1er janvier 2017 de valider ou pas, le document.



Solène Méric

*Crédit Photo : Google street view*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 14/10/2016*

*[Url de cet article](#)*